

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 1

Objet : Information  
décisions

Date de convocation

25 novembre 2022

Date d'affichage

25 novembre 2022

Nombre de membres en  
exercice :

17

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux  
Le 2 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Pauline SEILHAN, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS

M. Alain BELLICCHI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n° 11 du 8 avril 2022 :

*N°9 - Attribution des marchés d'assurance*

- d'attribuer le marché des assurances du CCAS pour 2023-2025 :

⇒ Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

Contrat avec franchise de 300€ (formule de base)

Compagnie retenue : SMACL - prime annuelle de 1 623,90 €

⇒ Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes :

Contrat en formule de base Franchise 75/150/300

Protection juridique, seuil 500€

Compagnie retenue : SMACL - prime annuelle de 1 464,73 € (RC : 1064,73€ et protection juridique 400€)

⇒ Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes :

Contrat en formule de base (franchise 150 € pour les véhicules légers /300 € pour les véhicules lourds)

Compagnie retenue : SMACL

- Prime : 532,84 €

⇒ Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus :

Contrat en formule de base

Compagnie retenue : SMACL

Montant de la prime annuelle : 165 € TTC

⇒ Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Compagnie retenue : SOFAXIS / CNP

Pour le CCAS, formule de base avec charges patronales + PSE n°1 et PSE n°3. Taux : 7,64 %,

Pour la Résidence du Lac, formule de base avec charges patronales + PSE n°1 + PSE n°2 + PSE n°3  
Taux : 8,13%,

Le Conseil d'administration prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T E E -

Le Président

T. DELBREIL